

## Exercice d'alerte au tsunami

Dossier de la rédaction de H2o  
 Avril 2015

Le 25 mars aura lieu un exercice grandeur nature d'alerte au tsunami dans les Caraïbes. L'objectif est de tester le système d'alerte rapide aux tsunamis et aux autres risques côtiers pour la mer des Caraïbes et des régions adjacentes, mis en place en 2005 sous l'égide de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. Il s'agit d'évaluer si les pays riverains de la région Caraïbe sont prêts à faire face à un tsunami dangereux.

Les organisateurs de ce test - le Groupe intergouvernemental de coordination du système d'alerte aux tsunamis et aux autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes de l'UNESCO, la NOAA et le Programme national de limitation des effets de l'Aléa tsunami aux États-Unis - ont prévu deux scénarios. Le premier prévoit la survenue d'un tremblement de terre fictif de magnitude 8,5 situé au nord du Panama, au sud-ouest de la mer des Caraïbes. L'autre scénario prévoit un tsunami au large des côtes de la Floride (États-Unis). Des messages fictifs seront émis par le Centre d'alerte aux tsunamis de la côte ouest et de l'Alaska (États-Unis) pour Porto Rico, les Îles Vierges américaines et britanniques et par le Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWC) d'Ewa Beach (Hawaï, États-Unis) pour le reste de la zone. Cet exercice, baptisé Caribe Wave 15, vise à tester l'efficacité des dispositifs d'alerte, de veille et d'avertissement auprès de tous les acteurs chargés de la gestion des situations d'urgence (points focaux nationaux d'alerte aux tsunamis, bureaux de projection météorologique, services nationaux de garde-côtes, services de secours d'urgence...) dans la région. Les pays qui le souhaitent auront aussi la possibilité d'attendre le test au niveau local en recevant l'alerte par des sirènes d'alerte ou des haut-parleurs.

L'expérience acquise dans ce domaine a souligné l'importance cruciale de la rapidité de l'information. Elle a également montré la nécessité de prendre en compte le risque par les autorités nationales à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'éducation aux risques dans les établissements scolaires, de l'urbanisation dans les zones côtières, de la modification des normes de construction et des matériaux utilisés, de la planification de procédures d'évacuation ou encore de la mise en place de services d'urgence performants. Au cours des 500 dernières années, 75 tsunamis ont eu lieu dans les Caraïbes. Ce chiffre représente près de 10 % du total mondial de tsunamis océaniques pour la période. Qu'ils soient générés par un tremblement de terre ou un glissement de terrain ou qu'ils soient d'origine volcanique, les tsunamis ont fait plus de 4 000 morts dans la région depuis la moitié du 21<sup>ème</sup> siècle (source : National Oceanic and Atmospheric Administration, NOAA). Les dernières décennies ont été marquées par une explosion de la croissance démographique et l'afflux de touristes dans les zones littorales, ce qui augmente encore la vulnérabilité de la région.

Un premier exercice d'alerte avait eu lieu en 2011. Le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte rapide aux tsunamis et aux autres risques côtiers pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS) a été créé en 2005, sur le modèle de ceux qui existent dans le Pacifique, l'océan Indien et dans l'Atlantique du Nord-Est. Créés sous l'égide de la COI, les GIC aident les États membres à mettre en place des systèmes d'alerte aux tsunamis.

UNESCO - 20-03-2015